**Transfert d'un établissement**

**Dans le cas d'un transfert d'établissement dans un nouveau ressort de greffe**

- copie de l’extrait K-Bis du siège.

**Pour le local et fonds de commerce**

Création (uniquement pour l'établissement principal)

-Si activité domiciliée au domicile du représentant légal, justificatif par tout moyen : copie facture fourniture fixe (électricité, eau, gaz), copie bail d'habitation, taxe foncière, taxe d'habitation...

ou

- Copie du bail commercial,

ou

- Copie du droit au bail,

ou

- Autorisation du propriétaire + copie de sa taxe foncière ou acte notarié,

ou

- Contrat de domiciliation (\*)

Attention : quel que soit le justificatif fourni, celui-ci doit être établi au nom de la société

 Achat du fonds

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Copie du bail commercial s'il n'est pas précisé dans l'acte,

- Avis d'insertion au BODACC, si demandé par le déclarant.

Location-gérance

- Copie du contrat de location gérance,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci (> Téléchargez liste journaux d’annonces légales sur <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/journaux-dannonces-legales>)

Donation

- Copie de l'acte de donation.

Apport

- Copie de l'acte d'apport du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci (> Téléchargez liste journaux d’annonces légales sur <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/journaux-dannonces-legales>)

**Autres pièces**

- Deux exemplaires du [formulaire M2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-modification-de-societe-M2) (\*)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (\*) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

- Si l'activité est réglementée (bar, restaurant, transport…), d'autres pièces seront à fournir

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

**Frais de greffe**

Transfert à l’intérieur du même Greffe

Société : 62,08 €

Personne physique : 48,70 €

Transfert depuis un Greffe extérieur

Société : à définir avec nos services

Personne physique : à définir avec nos services

(\*) vous pouvez retrouver l’ensemble des formulaires et pièces justificatives : <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/formalites-dentreprises-formulaires-et-modeles-telecharger>

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté pour la constitution de votre dossier CFE**Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :* simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ;
* gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ;
* réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ;
* bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité.

Cliquez sur le lien suivant : [les offres formalités](https://www.bordeauxgironde.cci.fr/produits?title=&field_taxo_theme_target_id=1806) |